

L'Abbeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me Année.

VOL. V.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 26 AVRIL, 1853.

No. 29

POÉSIE.

EPITAPHE.

Quique tu sois, passant, que le hasard amène
Dans ce funèbre enclos, sur ce tertre isolé
Où pleure et se balance un saule échevelé
Dont le feuillage épais cache une croix d'ébène ;

Que Dieu file tes jours ou de soie ou de lin,
Que la vie à ton cœur soit douce ou soit amère,
Si tu n'as pas été dès l'enfance orphelin,
Si tu sais, ô passant, ce que c'est qu'une mère !

Soulève ce rideau de verdure et de fleurs ;
Regarde ce gazon qui ne fait que de naître,
Et cette croix humide où tu liras peut-être
Un nom presque effacé par des torrens de pleurs :

Etsi dans les cités tu n'es pas solitaire,
Si ton âme regrette ou rêve de beaux jours,
Si tu crois que les morts endormis sous la terre
Ne sont pas des vivants séparés pour toujours ;

Si tu gardes en toi le souvenir céleste
Du sein qui t'a nourri, des bras qui t'ont porté,
Aussi pieusement qu'une vierge modeste
Garde d'un saint flambeau la rêveuse clarté :

Si tu n'as qu'un amour qui t'aide et te soutienne,
Si ce n'est pas pour toi que tu crains le trépas,
Si ta mère est heureuse et ne te cherche pas,
Arrête : — prie et pleure un moment pour la mienne.

TULLIUS.

L'INDUSTRIE. — SA FUNESTE INFLUENCE
DANS LES PAYS NON CATHOLIQUES. —
SORT DE LA CLASSE OUVRIÈRE CHEZ CES
MÊMES NATIONS QUE LA RELIGION CATHOLI-
QUE SEULE PEUT RETIRER DE L'ÉTAT DE
DÉGRADATION OU ELLES SONT DESCENDUES.

[Suite et fin.]

Sous le rapport civil l'ouvrier est un
esclave. S'il veut s'engager, c'est le
maître qui fixera le prix du travail, en
règlera la durée et conservera le droit
de jeter, quand il lui plaira, le travailleur
à la rue.

Après plusieurs années de travail, ces
malheureux réunissent souvent dans une
taille de quatre pieds toutes les difformi-
tés qui peuvent enlaidir notre espèce : leur
tête est collée à leur poitrine et leur figure
décharnée ne sait plus sourire, on n'y
voit plus de marques de joie ni d'espérance.

“ Aucune jouissance, dit M. de Sismon-
di, n'est plus attachée à l'existence de cette
classe malheureuse. La faim et la souffrance
étouffent en elle toutes les affections
morales.. On a honte pour l'espèce hu-

maine de voir à quel point de dégradation
elle peut descendre, à quelle vie intérieure
à celle des animaux elle peut se soumettre
volontairement, et, malgré les avantages
que l'homme a retirés des arts, on est
quelquefois tenté de maudire la division
du travail et l'intervention des machines,
quand on voit à quoi elles ont réduit
des êtres qui furent créés nos semblables. ”

C'est sans exagération que M. de Sismondi
juge la population ouvrière de certains
pays audessous de l'animal : les bêtes
toutes féocées qu'elles soient, conservent
toujours de la tendresse pour leurs petits,
tandisque les esclaves de l'industrie ont
perdu cet instinct si naturel qu'il semblait
être indestructible. Des pères et des mères,
indignes de ce nom, livrent impitoyablement
leurs enfants, dès qu'ils sont capables
de quelque chose, à de barbares chefs
d'ateliers ; et cela pour une pièce de
monnaie. Voici ce que dit à ce sujet
M. Hinkson dans un journal Anglais publié
en 1840 : “ Sur la route de Bethnalgreen
(faubourg de Londres habité par les
tisserands), il se tient tous les lundis
et mardis, entre six et sept heures du
matin, un marché aux enfants. C'est un
espace ouvert, où les enfants des deux
sexes, dès l'âge de sept ans et audessous,
se présentent pour être loués à la semaine
ou au mois... A peine arrivé, je me vis
assiégé de sollicitations. — Voulez-vous
un petit garçon, Monsieur ? — Voulez-
vous une petite fille pour le service de la
maison ?... ”

Voilà où en était rendu l'Angleterre à
cette époque ! Voilà la flétrissure que l'in-
dustrialisme a imprimée au front des na-
tions soi-disant chrétiennes !

Si vous voulez savoir ce que deviennent
ces pauvres petites créatures entre les
mains de ceux qui les louent, écoutez
le rapport des commissaires de l'enquête
ordonnée à ce sujet par le gouvernement
Anglais, il y a quelques années.

“ Dès l'âge de huit ans, les enfants sont
aptes à certains travaux dans les manu-
factures, notamment dans celles où le
coton est filé. On les soumet à un travail

de huit à dix heures de suite, qui reprend
après une interruption de deux ou trois
heures et se continue ainsi pendant toute
la semaine. L'insuffisance de temps ac-
cordé au repos fait du sommeil un besoin
tellement impérieux, qu'il surprend les
malheureux enfants au milieu de leurs oc-
cupations. Pour les tenir éveillés, on les
frappe avec des cordes, avec des fouets,
souvent avec des bâtons sur le dos, sur la
tête même. Plusieurs ont été amenés
devant les commissaires de l'enquête
avec des yeux crevés, des membres brisés,
par suite des mauvais traitements qu'ils
avaient essayés. D'autres se sont montrés
mutilés par le jeu des machines près des-
quelles ils étaient employés. Tous ont
déposé qu'outre ces accidents, des diffor-
mités presque certaines résultaient pour
eux de la position habituelle nécessitée
par un travail qui ne variait pas. Tous
ont déposé que les accidents dont ils subis-
sent les fatales conséquences n'avaient
donné lieu à aucune indemnité de la part
de leurs maîtres, qui avaient même refusé
à leurs parents les secours momentanés
que réclamait leur guérison. La plupart
étaient estropiés faute d'avoir les moyens
de se faire traiter.

“ Les commissaires ont en outre constaté
que le régime des manufactures a sur les
individus qu'elles renferment la plus
pernicieuse influence ; que la mort en
moissonne un grand nombre avant qu'ils
parviennent à l'adolescence ; que ceux
qu'elle épargne dans cette première
période de la vie portent dans leurs traits
livides et amaigris les symptômes d'une
fin prématurée, et que les formes et la
constitution maladives de tous dépendent
de l'insalubrité du genre de travaux qui
leur sont imposés. ”

Ce rapport vous fait frémir, et vous
croyez sans doute que les Anglais se sont
empressés d'abolir par des lois sévères cet
infanticide industriel ! Sans doute l'en-
fance a eu en Angleterre de généreux dé-
fenseurs ; il fut proposé aux chambres une
loi réduisant à dix heures la journée des
enfants. Mais, qui le croirait !... la loi
échoua et plus que jamais on accabla les
pauvres enfants. Honte à jamais à ces
êtres inhumains qui ont préféré leur in-